



26/09/2017



0000132114

MINISTÈRE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE

La Ministre

Paris, le 15.9.2017

CAB AB / CC / D17-019924

Madame la Contrôleure générale,

Vous avez sollicité mes observations sur le rapport de visite du centre de détention d'Eysses (Lot-et-Garonne), suite au contrôle effectué du 4 au 13 avril 2016.

Je vous remercie d'avoir souligné l'évolution positive de ce centre de détention et des éléments de bonne pratique identifiés lors de votre contrôle. Pour autant, vous formulez des recommandations importantes relatives à l'accès aux soins et à la santé des patients du centre de détention d'Eysses.

Soyez assurée que je suis et resterai particulièrement attachée à ce que ces recommandations soient pleinement suivies d'effet.

Ainsi, je souhaite porter à votre connaissance les actions d'améliorations d'ores et déjà engagées à la suite de votre rapport.

Afin de garantir l'accès et la continuité de la prise en charge psychiatrique, des téléconsultations ont été mises en place entre l'unité sanitaire en milieu pénitentiaire (USMP) du centre de détention d'Eysses et le pôle référent « vallée du Lot » du centre hospitalier départemental de la Candélie (Lot-et-Garonne), en suivi de consultations courantes ou en cas d'urgence psychiatrique. Une première diminution du nombre de transferts est déjà enregistrée.

.../...

Madame Adeline HAZAN
Contrôleur général des lieux de privation de liberté
16/18 quai de la Loire
BP 10301
75 921 PARIS CEDEX 1

Plusieurs renforcements de personnels ont été réalisés afin de garantir l'accès aux soins. Le temps de médecin généraliste a été augmenté (passant à 0,40 ETP) et est complété par un temps de médecin addictologue (0,10 ETP). Ce sont des premiers progrès qui devront s'ajuster aux besoins de soins des patients. De plus, le Pôle de santé du Villeneuvois (Lot-et-Garonne) recrute, à partir de septembre 2017, de nouveaux kinésithérapeutes pour son plateau technique et a prévu une mise à disposition pour l'USMP. L'accès aux consultations d'ophtalmologie du pôle de santé villeneuvois dans de meilleurs délais est en cours, le recours aux orthoptistes est également en voie de formalisation. Il s'agit également de garantir la qualité des soins. C'est pour cela que le plan de formation intègre le renforcement des compétences des professionnels en prévention et promotion de la santé.

Concernant les hospitalisations de longue durée, elles sont désormais réalisées à l'unité d'hospitalisation spécialisée aménagée (UHSA) du centre hospitalier de Cadillac (Gironde), afin de garantir l'ensemble des droits liés à la détention, conformément à votre recommandation n° 44.

Il est à noter que, dans le cadre du Groupement Hospitalier de Territoire du Lot-et-Garonne, le projet de convergence des systèmes d'information intègre l'objectif d'avoir des dossiers médicaux communs entre les dispositifs de soins somatiques et psychiatriques afin d'améliorer la prise en charge des patients. Dans cette attente, les praticiens ont désormais accès aux deux logiciels.

Enfin, un comité de coordination santé – justice est d'ores et déjà prévu fin septembre 2017.

Au vu des progrès restant à accomplir, j'ai chargé Michel LAFORCADE, Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine, de s'assurer de la bonne mise en œuvre de vos recommandations et d'en assurer le suivi dans la durée.

Je vous prie d'agréer, Madame la Contrôleure générale, l'expression de ma considération distinguée.

Bien à vous


Agnès BUZYN